



**Relevé de décision
Commission Régionale d'Appel Règlementaire**

AUDITION DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Serge ZUCHELLO, Roger AYMARD, Pierre BOISSON, Michel GIRARD, Christian MARCE, Alain SALINO, Jean-Claude VINCENT, Raymond SAURET.

Assistent : Mesdames COQUET et FRADIN.

DOSSIER N°3 R : Appel du club l'U.S. SAULCET LE THEIL en date du 8 septembre 2018 de la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations du 3 septembre 2018 en ce qu'elle a décidé de confirmer l'opposition du C.S. DE BESSAY concernant la mutation du joueur Clément CHAZEL.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Met le dossier ci-dessus en délibéré.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.



Relevé de décision
Commission Régionale d'Appel Règlementaire

AUDITION DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Serge ZUCHELLO, Roger AYMARD, Pierre BOISSON, Michel GIRARD, Christian MARCE, Alain SALINO, Jean-Claude VINCENT, Raymond SAURET.

Assistent : Mesdames COQUET et FRADIN.

DOSSIER N°3 R : Appel du club l'U.S. SAULCET LE THEIL en date du 8 septembre 2018 de la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations du 3 septembre 2018 en ce qu'elle a décidé de confirmer l'opposition du C.S. DE BESSAY concernant la mutation du joueur Clément CHAZEL.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Met le dossier ci-dessus en délibéré.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.



Relevé de décision
Commission Régionale d'Appel Règlementaire

AUDITION DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Serge ZUCHELLO, Roger AYMARD, Pierre BOISSON, Michel GIRARD, Christian MARCE, Alain SALINO, Jean-Claude VINCENT, Raymond SAURET.

Assistent : Mesdames COQUET et FRADIN.

DOSSIER N°2 R : Appel du club du S.C. ST POURCINOIS en date du 7 septembre 2018 de la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations du 3 septembre 2018 en ce qu'elle a décidé de confirmer l'opposition du C.S. DE BESSAY concernant les mutations des joueurs Florian et Thomas JAVENET.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Met le dossier ci-dessus en délibéré.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.